

COMITE SOCIAL TERRITORIAL du 23 janvier 2025

Salle de réunion de la CCCPS

Date de convocation : 13 décembre 2024

Nombre de membres du collège de l'administration : 5

Nombre de membres du collège du personnel : 5

Présents :

- Collège de l'administration : Denis BENOIT - François BROCARD - Sandrine ECHAUBARD - Elise CUSEY
- Collège du personnel : Alexis PETROFF - Bathilde SENTENAC - Camille DELABRE - Elsa DORE - Julien COUDERT

Excusés :

- Collège de l'administration : Gilles MAGNON
- Collège du personnel : Caroline FAURE - Rémy GRAS

Quorum : atteint avec 9 membres présents

Secrétaire de séance : Elise CUSEY

Secrétaire adjointe de séance : Bathilde SENTENAC

Supports de travail transmis aux membres en amont de la réunion et projetés en séance :

- Déroulé des points à l'ordre du jour de la séance
- Procès-verbal du CST du 05 décembre 2024

Orateur : Elise CUSEY

Ouverture de la séance à 09h00 par Denis BENOIT, Président

Examen de l'ordre du jour :

1. Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024

Le président rappelle les points abordés lors du dernier CST : Rapport Social Unique 2022 - Livret d'accueil - Ponts 2025 - Rapport sur les accidents de travail. Aucune observation n'est formulée.

Approuvé à l'unanimité

2. Point 2 : Complément Indemnitaire annuel - pour information

Cette thématique, domaine du Président, est présentée en CST pour favoriser le dialogue social et la transparence du régime indemnitaire. Elise CUSEY déroule et explique le support de présentation.

Elle précise que ce travail a été enrichi par la réflexion autour du bonus attractivité proposé par la CAF pour les agents de la petite enfance. Il s'agit d'une aide financière de la CAF calculée sur la base du nombre de places en crèche si l'ensemble des agents de la petite enfance sont augmentés mensuellement de 100€ net. Ceci pose le problème d'égalité entre les agents de la collectivité et du coût pour la collectivité, l'aide de la CAF ne couvrant pas toute la dépense et n'étant pas garantie au-delà de 2027.

Sandrine ECHAUBARD indique qu'un échange a eu lieu avec le responsable de la CCVD pour avoir une cohérence salariale sur le territoire.

Propositions présentées :

- Intégration du CIA dans le régime indemnitaire mensuel avec une augmentation pour l'ensemble des agents de 500 € brut annuel. Cette somme serait donc rajoutée à la moyenne des pourcentages attribués au CIA des trois

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

COMITE SOCIAL TERRITORIAL du 23 janvier 2025

Salle de réunion de la CCCPS

dernières années. Ce montant, proratisé au douzième, est rajouté au régime indemnitaire mensuel. Le versement mensuel à l'agent s'effectuera au prorata du temps de travail effectué pour chaque agent.

- Ne pas activer le bonus attractivité, car si le montant net mensuel demandé par la CAF est appliqué à l'ensemble des agents dans un souci d'équité, le coût ne pourra pas être supporté par le budget de la collectivité.

Il convient également de noter que le régime indemnitaire mensuel étant augmenté, l'IFSE annuelle, versée en novembre, se verra donc de fait elle aussi également augmentée (car calculée sur la base du traitement de base et de la prime mensuelle).

Alexis PETROFF est favorable à ce CIA transformé en IFSE mensuel. En effet, il a beaucoup de difficultés pour expliquer le CIA en fin d'année à ses équipes. Il est d'accord avec le calcul de la pondération ainsi que pour la base des nouveaux arrivants.

Elise CUSEY mentionne effectivement que le nouvel arrivant bénéficie immédiatement de l'augmentation. Très souvent après deux-trois ans, les agents sollicitent une revalorisation du régime indemnitaire mensuel. Cette base de 50% (pour le nouvel arrivant) permettra d'envisager une augmentation en cours de carrière et d'avoir une marge de négociation.

Alexis PETROFF dit qu'avec les autres membres du CST il a été évoqué une réflexion sur l'augmentation des bases des catégories C. Cependant cette proposition d'augmentation de 500 € brut annuel répond aux interrogations et l'effort de 200 € à 500 € est conséquent et c'est une bonne chose.

Sandrine ECHAUBARD répond qu'il serait très difficile et délicat d'augmenter certaines bases pour en diminuer d'autres.

Elise CUSEY spécifie que pour les agents, en interne, qui participe au remplacement d'un agent absent sur un long temps, des primes exceptionnelles mensuelles sont versées. Cela permet une revalorisation de suite, sans attendre la fin d'année avec le CIA.

Julien COUDERT formule qu'au sein de son service, avec ses collègues, une grande majorité est favorable. Il demande une vigilance avec les nouveaux arrivants pour avoir une cohésion salariale. Il rajoute que cette proposition apportera de l'attractivité et sera intégrée dans les simulations de salaires. Il demande quand elle sera mise en œuvre.

Elise CUSEY répond que cela prend effet dès ce mois-ci (janvier 2025). Les payes de janvier étant terminée, une régularisation sera effectuée avec la paye de février. De nouveaux arrêtés individuels vont être établis. Elle précise, par conséquent, qu'il n'y aura plus de CIA versé en décembre.

Sandrine ECHAUBARD complète que le CIA existe mais il ne sera pas activé. Il n'y aura aucun arrêté de CIA en décembre.

Julien COUDERT et Alexis PETROFF demandent s'il est possible d'avoir les tableaux de calcul pour les équipes, pour anticiper les questions.

Elise CUSEY répond favorablement concernant les % attribués aux agents (moyenne des 3 dernières années) notamment pour vérification.

Sandrine ECHAUBARD annonce qu'une présentation dans les services sera effectuée.

François BROCARD intervient en précisant qu'il était présent à l'exécutif pour échanger sur ce sujet et remercie le Président d'avoir permis ce débat entre élus. Il explique l'effet pervers d'une bonne intention de la CAF avec le bonus d'attractivité qui finalement induit à de l'iniquité. Il est favorable à cette proposition.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

COMITE SOCIAL TERRITORIAL du 23 janvier 2025

Salle de réunion de la CCCPS

Sandrine ECHAUBARD complète qu'effectivement le raisonnement de la CAF est en « silo », réservé uniquement à un certain groupe d'agents territoriaux, sans aucune réflexion pour l'ensemble des agents d'une collectivité. Cela peut poser problème dans beaucoup de collectivités. Elle termine sur l'importance que l'augmentation soit orientée sur le régime fixe mensuel.

Avis favorable du CST

3. Point 3 : Informations diverses

Planning prévisionnel des séances du CST 2025

- 05 juin
- 2 octobre
- 4 décembre

Document unique (DU)

Groupe de travail mis en place : Betty BODNAR, Elise CUSEY, Hélène SYLVESTRE, Laëtitia DORCHAIN (assistant de prévention) et l'ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspections) de la collectivité.

Un lien avec chaque service sera effectué pour lister les risques et avoir un document qui soit au plus près de la réalité du terrain. Sandrine ECHAUBARD précise que l'ACFI, personne neutre, interviendra pour évaluer/graduer chaque risque, et proposer les actions à mettre en place.

Elise CUSEY informe que la partie risques psychosociaux (stress au travail, aux conditions de travail ...) sera pilotée par le CDG 26.

L'objectif est une présentation du document unique au CST de fin d'année.

Ménage

Alexis PETROFF souhaite aborder ce point. Sandrine ECHAUBARD répond qu'un travail est en cours sur le sujet pour le réinternalisé le ménage au sein de la collectivité et qu'un groupe (Basile PORTIER, Valentine FICHET, etc.) travaille sur une organisation. Elle précise que le marché public s'arrête en mai 2025. Une partie du ménage, notamment pour les bâtiments sportifs, restera externalisée avec une surveillance d'un agent en interne.

Alexis PETROFF affirme que ce mix entre entreprise / régie est nécessaire pour permettre un contrôle dans les bâtiments, les entreprises ayant du mal à suivre le protocole demandé.

Bureaux

Elsa DORE expose qu'au siège le pôle social avait un bureau partagé. Sandrine ECHAUBARD rappelle qu'il n'a jamais été validé d'avoir un bureau partagé. Par contre, la problématique est entendue une solution sera proposée ; il faut retrouver de l'espace.

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question diverse, la séance est levée à 10h04.

Aouste sur Sye, le 23 janvier 2025

La secrétaire adjointe du CST
Bathilde SENTENAC

La secrétaire de séance
Elise CUSEY

Le Président du CST
Denis BENOIT

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme